

PRÉFÈTE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Préfecture de la Loire-Atlantique  
Direction de la coordination des politiques publiques  
et de l'appui territorial  
Bureau des procédures environnementales et foncières  
Affaire suivie par Véronique PETITEAU  
☎ 02.40.41.47.76  
Dossier : 2002-0436  
[veronique.petiteau@loire-atlantique.gouv.fr](mailto:veronique.petiteau@loire-atlantique.gouv.fr)

Nantes, le 25 MAI 2018

**Information sur l'existence d'un avis tacite  
de l'autorité environnementale**

**Pétitionnaire :** Société ARETZIA 13 rue Ferréol Prézelin 44 560 PAIMBOEUF

**Nature du projet :** exploitation d'un centre collectif de traitement d'effluents industriels

L'autorité environnementale a accusé réception du présent dossier d'autorisation, valant saisine officielle de l'autorité environnementale le 2 mars 2018.

Depuis le 2 mai 2018, en application de l'article R.122-7 du code de l'environnement, l'autorité environnementale n'a pas émis d'observation dans le délai imparti. L'avis de l'autorité environnementale est réputé tacite sans observation.

La présente information fera l'objet :

- d'une notification au pétitionnaire,
- d'une consignation au dossier soumis à l'enquête publique,
- d'une publication sur le site internet de la préfecture.

**La PRÉFÈTE,  
Pour la Préfète et par délégation,  
le directeur de la coordination  
des politiques publiques  
et de l'appui territorial**



**Jean-Philippe AUBRY**

*N.B. : Cet avis ne préjuge pas de la décision finale qui interviendra au terme de l'instruction, après recueil et analyse de l'ensemble des avis prévus par les textes.*